Rencontre Chavilloise du secteur « CENTRE VILLE »
Mercredi 20 octobre 2010
Salle du Conseil en mairie

ORDRE DU JOUR

1 - Introduction page 2
Jean-Jacques Guillet, Maire de Chaville :
- Mode d'emploi des Rencontres Chavilloises
- Présentation des intervenants
- Thèmes abordés ce soir

2 – Urbanisme pages 3 et 4
Christophe Tampon-Lajarriette, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme :
- Point des sujets sur le secteur
- Questions des riverains

3 –Voirie – Sécurité - Circulation – Stationnement pages 5 à 8
François-Marie Pailler Maire Adjoint chargé de la voirie, de la circulation, de la sécurité et des transports :
- Point des sujets sur le secteur
- Questions des riverains

4 – Environnement
Marie-Odile Grandchamp, Maire Adjoint chargé de l'environnement et du Développement Durable : pages 9 et 10
- Tri des déchets
- Projet centre ville et Développement durable

5 – Conclusion page 10
Jean-Jacques Guillet :
- Invitation à bavarder autour d'un pot

Annexe page 11
Synthèse des points soulevés
Vos interlocuteurs

1 – INTRODUCTION DE LA REUNION
par Monsieur le Maire

Mode d'emploi des Rencontres Chavilloises

- Découpage de la ville en 8 secteurs « cohérents », c'est à dire des secteurs qui tiennent compte de la voirie, de l'habitat et du nombre de foyers. L'objectif étant un échange entre la municipalité et les Chavillois pour écouter, expliquer et tenter de résoudre au mieux les sujets de proximité et de les informer des projets du secteur et de la ville.
- Le rythme prévue de ces « Rencontres Chavilloises est d'une réunion par an et par secteur.
- Des responsables « courroies de transmission » entre les citoyens et les élus :
    - un « animateur » par secteur désigné par le Maire, chargé de récupérer les sujets de préoccupation des habitants et de les transmettre à la mairie.
    - L'animateur est aidé par des « correspondants » (tout le monde peut être correspondant de sa rue ou de son immeuble).
    - Des « élus référents » pour répondre aux questions (2 par secteur)

Présentation par Monsieur le Maire des intervenants présents

- Christophe Tampon-Lajarriette, Maire Adjoint : urbanisme, équipement, patrimoine municipal, Conseiller communautaire
- François-Marie Pailler, Maire Adjoint : voirie, circulation, sécurité, Conseiller communautaire
- Marie-Odile Grandchamp, Maire Adjoint : développement durable, environnement
- Claude Labille, Conseiller municipal : Budget, Anciens combattants, Audition des mariages élu référent du secteur
- Carole Mignard, Conseillère municipale : Développement économique et relations avec les entreprises, élue référente du secteur
- Richard Bet, Animateur du secteur qui n'a pas pu être présent ce soir
- Jean-Michel Draignaud, Directeur des Services techniques, Pierre Bresin, responsable du système d'information géographique et Roselyne Imbert, responsable des Rencontres Chavilloises.
- Il remercie Madame Hélène Ducoudré-Therraize, Chef d'agence de Chaville pour le groupe OPIEVOY, de sa présence ainsi que Monsieur Ruiz, Gardien de la Paix, qui représente le Commissaire George.

Thèmes abordés ce soir

Monsieur le Maire souligne les particularités de ce secteur du Centre ville, en pleine transformation et dont les projets d'aménagement, une fois terminés, changeront complètement le visage de la ville. Ces projets sont le fruit d'une concertation préalable et d'une volonté de la Municipalité actuelle de faire de Chaville une ville pour tous avec un centre ville équilibré et harmonieux. Il revient d'une visite du nouveau Groupe scolaire Paul Bert à l'attention des parents d'élèves qui ont été séduits par la modernité des installations.
Monsieur le Maire évoque ensuite les sujets à l'ordre du jour :

- Urbanisme avec Christophe Tampon-Lajarriette
- Voirie – Sécurité - Circulation- Stationnement avec François-Marie Pailler et Monsieur Ruiz, représentant de la Police nationale pour les questions de sécurité
- Développement Durable avec Marie-Odile Grandchamp
- Ces thèmes seront illustrés par des projections

2 - URBANISME
par Christophe Tampon-Lajarriette

3 -1 - Point sur l'aménagement du secteur Centre Ville

Ce secteur, est en en pleine transformation. Il a pour objectif d'organiser un vrai cœur de ville résidentiel, commercial et convivial selon la demande des Chavillois lors des Etats Généraux de Chaville.
Un paysagiste a travaillé sur les espaces publics, favorisant les plantations d'arbres (plus fournis sur les coteaux) et des revêtements de rues différenciés (par exemple des pavés rustiques rue de Stalingrad et un dallage avenue Roger Salengro).
Cette structure du centre ville s'organise autour de 3 points stratégiques : la ZAC centre ville (requalification autour de l'Eglise), l'avenue Roger Salengro, le secteur de l'Atrium.

La ZAC centre Ville

- Le Monoprix ne bouge pas mais va être rénové pour s'harmoniser avec son futur environnement
- L'Eglise et son enclos restent inchangés
- Le marché sera démoli et remplacé par un mail
- La construction du nouveau Groupe scolaire regroupant la nouvelle école Paul Bert et la maternelle des Pâquerettes va ouvrir ses portes le 5 novembre, à la rentrée des vacances de la Toussaint. La démolition de l'ancienne école Paul Bert va permettre la création d'une vraie place qui accueillera le marché et s'étendra jusqu'à la Maison Gérard, future Maison des associations, avec, à proximité, la nouvelle MJC
- A l'arrière du Groupe scolaire et en partenariat avec l'OPIEVOY, un espace sera dégagé pour un parc urbain avec des logements supplémentaires sur les coteaux
- Calendrier : la démolition de Paul Bert et des Pâquerettes commencera début janvier 2011 ; il faudra ensuite compter 2 ans pour les travaux de fondation et un an pour la construction du nouvel « Îlot Paul Bert ». 28 groupes de promoteurs sont candidats pour élaborer des projets pour les futurs immeubles ; ces projets seront soumis à un jury. De même le bâtiment de la future MJC va faire l'objet d'un concours d'architectes (résultats au 1er trimestre 2011).
- La rue de Stalingrad va complètement changer : élargie, plantée d'arbres, mise en zone 20, elle sera une voie de circulation de proximité dans ce nouveau centre ville

L'aménagement de l'avenue Roger Salengro

- Cet aménagement, élaboré avec le Conseil Général, a pour objectif de créer une voie urbaine de 2 voies avec des trottoirs élargis, une piste cyclable de chaque côté (montante et descendante) et des plantations. Elle va commencer par le côté droit en montant, côté pair. Une réflexion est en cours pour le côté impair.
- Pour favoriser l'animation commerciale entre la poste et le carrefour du puits sans Vin, le CG a accepté un aménagement de type Zone 30, avec des plateaux traversants et des traversées piétonnes sécurisées.

Le parvis Robert Schuman

- on étudie la possibilité de le rendre plus attractif avec des activités commerciales (kiosques).

3 – 2 - Questions des riverains

➢ **Tourne à Gauche avenue Roger Salengro pour automobilistes voulant aller vers Paris :**

☞ *Réponse* **:** *un carrefour avec un vrai giratoire est prévu à l'angle avec la rue de la Passerelle. Il y aura donc alors 3 opportunités de virer à gauche : au niveau de la Passerelle, devant l'Atrium et au cours du Général de Gaulle ; une réflexion est en cours au niveau de la poste.*

➢ **Rénovation du Monoprix** : le quai de livraison restera-t-il en l'état, sera-t-il fermé (propreté et nuisances sonores) ?

☞ *Réponse : La direction de Monoprix est décidée à faire des investissements lourds pour la rénovation du magasin. Le quai de livraison est intégré dans cette rénovation. De plus, des plages horaires d'interdiction de livraison sont prévues aux heures de rentrées et sorties scolaires ; de « petits » camions sont envisagée pour faciliter l'accès à l'intérieur du magasin et éviter, par la même occasion, les nuisances sonores. On va demander au Directeur de faire un projet de qualité.*

➢ **Zone 20 de la rue de Stalingrad** : peut-elle être étendue au niveau de la résidence Albert 1er et jusqu'au cours du Général de Gaulle?

☞ *Réponse : D'accord pour étudier cette possibilité.*

➢ **Parkings :**

Remplacement du parking de la MJC ?
Y aura-t-il un grand parking ?
Réponses

☞ *Il y a un parking sous le Groupe scolaire, dont 40 places publiques. La convention avec Monoprix pour le parking se terminait avec la ZAC.*

☞ *A l'avenir, il y aura un parking de 380 places sous l'emplacement de l'école Paul Bert(dont environ 60 publiques). Globalement, le nombre de places publiques augmentera ainsi de 25% dans le périmètre du centre ville. Il faudra envisager un stationnement payant avec une heure gratuite pour faciliter les achats en centre ville.*

➢ **Le nouveau marché :** sera-t-il couvert ?

☞ *Réponse : Cela a fait l'objet d'un débat : les commerçants y sont favorables pour avoir des installations fixes et les observateurs constatent que les installations en plein air et autour des marchés couverts sont conviviales et attirent les chalands. Il faut garder une couverture pour les vitrines réfrigérées et laisser le marché s'étendre aux alentours.*

3 -– SECURITE - VOIRIE - CIRCULATION – STATIONNEMENT

par François-Marie Pailler

et la participation de Jean-Michel Draignaud et de Monsieur Ruiz, Gardien de la Paix

3 – 1 – Sécurité

A Chaville, l'insécurité est plus du domaine des incivilités que de la délinquance à proprement dite ; au niveau de la circulation, elle est due au stationnement illicite

En partenariat avec la police, prévention et veille urbaine sont en œuvre dans notre ville pour y remédier. Un Conseil Local de Sécurité mensuel permet de faire le point régulièrement et d'aviser.

Depuis 3 ans une « Journée citoyenne » est organisée avec la Police pour les élèves de 6éme, avec des ateliers et des rencontres sportives mixées. Des visites du Sénat et de l'Assemblée Nationale complètent ces actions.

La rentrée 2011 verra la mise en place d'un Conseil Communal des Jeunes, avec des élèves de 5éme et 4éme, pour impliquer davantage nos jeunes dans la vie de la cité

Par ailleurs, la surveillance est aussi assurée par des caméras de vidéo-tranquillité gare Rive droite et au gymnase Halimi. On envisage d'en implanter dans d'autres lieux tels l'Atrium, la gare Rive Gauche, la Mare Adam.

Les Chavillois peuvent aussi appeler la police pour bénéficier de l'OTV (Opération Tranquillité Vacances) qui est étendue aux petites vacances scolaires et aussi pour avertir de sujets préoccupants : leurs demandes seront prises en compte.

3 – 2 – Voirie

- La voirie fait partie des compétences de la communauté d'agglomération GPSO (Grand Paris Seine Ouest) : la ville a la volonté d'utiliser le montant financier qui lui est alloué (droit de tirage) pour rénover ses voies soit par une réfection totale (voies qui n'ont jamais été « fondées »), soit par une réfection en surface (structure en bon état)
- Ces réfections sont précédées d'une période de travaux d'enfouissement des réseaux : électricité, fibre optique, réseau d'éclairage public, France-télécom.

  Actuellement 60% du programme des travaux d'enfouissement sont réalisés. Le parc Fourchon a été réalisé en 2006 ; compte tenu de son statut particulier, il est propriétaire des fourreaux France Télécom.
- Rénovation de l'éclairage public en cours : les pannes déplorées par les riverains sont dues à la vétusté des installations. La rénovation consiste au remplacement des câbles souterrains, des transformateurs et à la pose de lanternes conçues pour une plus faible consommation. Fin 2010, 61% des linéaires de voies de Chaville auront leurs réseaux enfouis, soit 16 360 mètres linéaires sur un total de 26 859.

Travaux dans le secteur

- Aménagement du carrefour Salenro/Passerelle (2011/2012)

3 – 3 - Circulation - Stationnement

- Le stationnement est réglementé par un arrêté qui l'interdit en dehors des marquages sur la chaussée
    - Des bornes 15 minutes ont été créées pour favoriser le turn-over et les commerces
    - Mise en place des Zones 30 et 20 cet été. Un zone verte est en place aux abords de la gare Rive Droite

Les difficultés :

- le nombre croissant de voitures par foyer,
- l'utilisation de garages comme pièces à vivre,
- les voitures « extérieures » aux abords des gares, sont à l'origine de stationnements « sauvages », notamment sur des bateaux ou sur les trottoirs,
- l'étroitesse de certaines rues et des trottoirs.

Solutions envisagées :

Elles reposent sur 3 comportements :

- le respect des règlements en vigueur,
- la connaissance du potentiel de stationnement,
- la modification des mentalités.

Pour améliorer la sécurité des piétons et favoriser la circulation à vélo, un plan de circulation est en cours d'élaboration avec :

- la création de zones de rencontre (zones limitées à 20 km/h où la priorité est donnée aux piétons puis aux vélos, puis bus et véhicules motorisés) et de zones 30 dans les voies structurantes (égalité vélos/voitures). Les grands axes de circulation (voies départementales) sont limités à 50 km/h. Dans le secteur, une zone 20 a été mises en place rue de Stalingrad ; l'avenue Roger Salengro est limitée à 50 km/h, Elle suppose un contrôle de la police.
- incitation à prendre les transports en commun, à marcher ou rouler à vélo.

Dans ce secteur, pour favoriser la sécurité des élèves, on a créé 2 passages piétons sécurisés :

- Au droit du n°29 rue du Pavé des Gardes
- Au droit du n°12 rue du Pavé des Gardes.
- Un nouveau passage sécurisé va être dessiné entre le Monoprix et la Poste ; les travaux commenceront le 25 octobre et dureront un mois.

3 – 4 - Questions des riverains

➢ **Transports :**
A quand un métro ou un tramway pour pallier le manque de transports à Chaville ?
La desserte de la gare Rive Gauche par le 171 n'est pas suffisante le soir.
Réponses :

- ☞ *Avec 3 gares et des lignes de bus, Chaville est plutôt une ville bien lotie dans ce domaine. Un métro n'est pas envisageable du fait du collecteur ; le coût serait exorbitant. Quant à la transformation du 171 en tramway, elle rendrait très difficile la circulation sur l'avenue Roger Salengro.*
- ☞ *Nous espérons que la RATP va accepter de prolonger le trajet du 171 de la gare Rive Gauche à la gare de Chaville/Vélizy (RER C). Concernant la fréquence, nous en avons discuté avec cet organisme qui fonctionne sur la base d'un plan global avec un souci d'intérêt économique.*

➢ **Insécurité rue de la Fontaine Henri IV et dans l'escalier de l'Atrium :** des motocycliste prennent ce lieu pour un terrain de jeux ; l'escalier sert de lieu de rencontres et est sale.

☞ *La police fait des rondes non seulement avec des voitures sérigraphées mais aussi avec des patrouilles en civil. Le Commissariat couvre 3 communes : Sèvres, Chaville et Ville d'Avray et ne peut pas toujours assurer une présence en cas d'appel. Elle a connaissance du sujet des motocyclistes qu'elle a déjà verbalisés*

Concernant l'insécurité dans l'escalier et dans les Créneaux, Monsieur le Maire pense qu'il faudrait que la ville mette en place des équipes pour aider la police en assurant une présence ainsi que des équipes de prévention. Cela représente un coût important qu'on ne peut envisager actuellement.

Sur le sujet de la propreté, on va demander à GPSO d'augmenter leur fréquence de nettoyage

➢ **Places handicapés :** nombre de places et places rue de la Fontaine Henri IV non peintes en bleu et invisibles
Réponses :

☞ Chaville *est en tête du nombre de places handicapés dans la communauté d'agglomération GPSO, avec 46 places. On peut en faire davantage mais il faut aussi éviter les excès.*

- ☞ *On travaille sur le cheminement des personnes handicapées et aussi sur la sonorisation des feux tricolores.*
- ☞ *Concernant les places rue de la Fontaine Henri IV, on va les mettre aux normes.*

➢ **Zone Verte :** comment les riverains absents peuvent-ils changer leur disque ?

☞*Réponse : le stationnement « Zone Verte est réservé aux Chavillois avec un disque délivré par la mairie. Il est gratuit pour des périodes de 5 heures de 9h00 à 18h00. Il faut effectivement tourner son disque entre 13h00 et 14h00 et ne pas tricher sur l'heure ce qui indispose les contractuels. Cette gratuité est un « plus » pour les Chavillois.*

➢ **Numérotation de l'avenue Roger Salengro :** elle déconcerte les visiteurs

☞ *Réponse* **:** *c'est une numérotation métrique ; il est difficilement envisageable de la changer.*

➢ **Places de parking rue de la Fontaine Henri IV réquisitionnées pour les manifestations à l'Atrium :** pourquoi ne pas optimiser le parking sous l'Atrium ?

☞ *Réponse : on négocie actuellement avec le Directeur du Centre d'Affaires dans l'Atrium pour utiliser une soixantaine de leurs places les jours de grand gala. Les livraisons de matériel pour les galas s'effectuant par des camionnettes côté Henri IV ; il est difficile d'éviter qu'elles occupent les places de stationnement*

➢ **Passages protégés :** ne sont-ils pas en trop grand nombre avenue Roger Salengro entre la mairie et la poste ?

☞ *Réponse : Le futur passage entre le Monoprix et la poste évitera que les gens traversent en biais en sortant du Monoprix. De plus ces passages ralentiront la circulation et donc sécuriseront cette voie.*

➢ **Déchetterie mobile rue de Stalingrad** : l'emplacement est devenu gênant

☞ *Réponse : On va demander à GPSO de le déplacer.*

➢ **Courtoisie envers les personnes du 3éme âge** : éviter de les appeler « les vieux »

☞ *Réponse : On fera l'observation au service concerné pour cette remarque.*

➢ **Commerce à la place du garage Citroën**

☞ *Réponse Ce sera une surface commerciale non encore déterminée*

➢ **Accueil des SDF en centre ville**

☞ *Réponse L'accueil de 4 à 5 personnes fonctionne actuellement au-dessus du marché ; il ne procure aucune nuisance.*

.

➢ **Visite du nouveau groupe scolaire Paul Bert par les Chavillois en général**

☞ *Réponse* : *difficile de l'organiser durant la période scolaire mais on peut y réfléchir.*

2 – 5 - Questions envoyées par écrit

➢ **Propreté et fonctionnement de l'ascenseur situé face au n°7 de la rue de la Fontaine Henri IV**

☞ *Réponse : On rappellera la société concernée.*

➢ **Rénovation de la façade des Créneaux**

☞ *Réponse* Il s'agit d'une propriété privée.

➢ **Accès mairie pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et numérotation d'un appartement du 24 rue de la Fontaine Henri IV**

☞ Actuellement, l'accès à la mairie pour les handicapés est possible par la rue de la République. A l'avenir le pavillon rue de la République qui abritera les services techniques sera équipé selon les normes PMR..

☞ La numérotation d'un appartement à l'intérieur d'une résidence concerne la société de gestion de cette résidence.

4 – ENVIRONNEMENT
par Marie-Odile Grandchamp

Centre Ville

Le Conseil Communal du Développement Durable, composé de 25 personnes, a donné son avis sur la charte du développement durable de Chaville avec des préconisations que la ville va mettre en œuvre.

La Charte

I – Gestion et valorisation de l'eau
- L'Eau : un des thèmes du marquage urbain de la ZAC
- L'imperméabilisation des espaces publics limitée
- Gestion séparée eau pluviale / eau usée.

II – Maîtrise de l'énergie :
- Pour chaque projet, évaluation de l'impact environnemental et économique en coût global des solutions de raccordement au réseau de chaleur existant, et de solutions alternatives
- Perspective de réduction des consommations énergétiques de tous les bâtiments (respect du label Bâtiment Basse Consommation -BBC-)

III – Fonctionnalité/Entretien/Gestion :
- Locaux pour déchets avec surface adaptée aux exigences du tri sélectif
- Minimiser les nuisances de la collecte des déchets

IV – Circulations apaisées
- Dissuader toute circulation de transit motorisé sur la ZAC.
- Favoriser le transit en circulations douces (pédestre, vélos)

V –Chantiers propres et sûrs
- Assurer la permanence de l'accès à toutes les zones habitées de la ZAC et de son voisinage (piétons, personnes à mobilité réduite, véhicules, livraisons, déchets).
- Assurer la continuité de service des équipements publics.

VI – Paysage et biodiversité
- Libérer des surfaces en pleine terre (1m de profondeur)
- Réaliser une végétation arborée : augmenter le nombre d'arbres de haute tige et la diversité des essences
- Proposer des ambiances externes variées (ensoleillement, ombrage, textures, couleurs), et susceptibles de garder ces caractéristiques moyennant un entretien minime.

Tri des déchets

Aujourd'hui, il faut penser globalement et agir localement au niveau « environnement ».
Il y a 2 passages hebdomadaires des éboueurs pour les conteneurs de déchets ménagers et un pour ceux du tri sélectif.
Un effort est demandé à tous (entreprises et particuliers) pour réduire les déchets, notamment les emballages.
Il faut s'efforcer d'apporter ses déchets, autres que ceux prévus dans les conteneurs existants, dans les déchetteries mobiles de 13 à 17h en hiver et 13 à 18h en été :

- Parking Jean Jaurès les 1ers et 3émes samedis du mois,.
- Rue de Stalingrad tous les mardis

Une déchetterie fixe est en cours de réalisation en haut de la route du Pavé des Gardes.
Concernant les déchets verts, nous dépendons de GPSO pour leur ramassage; il n'y a pas, pour l'instant, de collecte des déchets verts.
Cette collecte fonctionne par apport volontaire à la déchetterie mobile qui les trie

5 - CONCLUSION
par Jean-Jacques Guillet

Monsieur le Maire assure les participants que toutes leurs observations seront prises en compte et feront l'objet d'un suivi dont ils seront avisés. Il les invite à bavarder autour d'un pot.

ANNEXE
Synthèse des points à suivre
Rencontre Chavilloise Secteur Centre Ville du mercredi 20 octobre 2010

2010 – 1 – Zone 20 rue de Stalingrad étendue au niveau de la résidence Albert 1er et jusqu'au cours du Général de Gaulle :

- *Etudier cette possibilité*

2010 – 2 – Propreté rue de la Fontaine Henri IV (y compris l'escalier de l'atrium) et avenue Roger Salengro :

- *Demander à GPSO d'augmenter la fréquence de nettoyage.*

2010 – 3 – Déchetterie rue de Stalingrad devenue gênante

- *Demander à GPSO de la déplacer*

2010 - 4 – Propreté et fonctionnement de l'ascenseur situé face au n°7 rue de la Fontaine Henri IV :

- *Voir avec la société d'entretien .*

Vos interlocuteurs dans le secteur Rive Gauche Centre :

Vos élus référents *:*

- Claude Labille : c.labille@ville-chaville.fr
- Carole Mignard : c.mignard@ville-chaville.fr
- Anne Duchassaing : a.duchassaing@ville-chaville.fr

Votre Animateur :
Richard Bet : richard.bet@free.fr

Le service des Rencontres Chavilloises :
01.41.15.40.80 - r.imbert@ville-chaville.fr